

IR/KYA
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2000-053 /PRES
Promulguant la loi n° 032/99/AN du
22 décembre 1999, portant protec-
tion de la propriété littéraire et
artistique.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la Lettre n° 2000-06/AN/CAB/CONF du 01 février 2000 du Président
de l'Assemblée Nationale, transmettant pour promulgation la loi
n° 032/99/AN du 22 décembre 1999 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 032/99/AN du 22 décembre 1999,
portant protection de la propriété littéraire et artistique.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 21 Février 2000


Blaise COMPAORÉ

